

COMPRENDRE MON ASSURANCE COLLECTIVE

Hiver 2027

Combien coûte l'assurance collective ?

	Automne 2026	Hiver 2027
Le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes (PAE)	6,00 \$	6,00 \$
La télémédecine	12,00 \$	12,00 \$
Le Régime d'assurance collective complémentaire	47,00 \$	50,00 \$

- Les trois montants sont facturés sur votre facture sur Omnivox.
- À noter que les frais du PAE et de la télémédecine sont obligatoires pour tous les membres et que vous ne pouvez pas les annuler.

Qui a droit à l'assurance collective pour la session d'Hiver 2027 ?

- ✓ Tous **les nouveaux membres** du syndicat étudiant **seront inscrits à l'assurance collective** à la session d'Hiver 2027 et devront l'annuler avec le Plan Major à la période indiquée s'ils ne désirent pas la conserver.
- ✓ Tous les anciens membres du syndicat étudiant qui ont **conservé l'assurance collective à la session d'Automne 2026 seront automatiquement inscrits** à l'assurance collective à la session d'Hiver 2027 et devront obligatoirement la conserver.
- ✓ Tous les anciens membres du syndicat étudiant qui **se sont désistés de l'assurance collective à la session d'Automne 2026 ne seront pas inscrits** à l'assurance collective à la session d'Hiver 2027.

Pour plus de détails, référez-vous à la section :
« Comment puis-je me retirer de l'assurance collective ? ».

Quand commence l'assurance collective ?

Pour la session d'Hiver 2027, votre couverture débutera le 1er février 2027 et prendra fin le 31 août 2027.

Qu'est-ce que le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes ?

Le Programme d'aide aux étudiants et étudiantes est un service offert à tous les membres de l'association étudiante, non remboursable, qui permet d'avoir accès à une ligne de soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ainsi que plusieurs autres services.

Informations sur le programme : [PAE](#)

Qu'est-ce que la télémédecine ?

La télémédecine est un nouveau service de soins de santé virtuels offerts à tous les membres de l'association étudiante et qui est non remboursable. Les membres peuvent communiquer de façon confidentielle, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un spécialiste de la santé par téléphone, visioconférence ou clavardage, et ce, sans avoir à se déplacer au cabinet du médecin.

Informations sur la télémédecine : [Télémédecine](#)

Le Régime d'assurance collective couvre quoi exactement ?

Le Régime d'assurance collective vous propose un volet dentaire, santé complémentaire, accident et voyage.

Informations sur la couverture ou pour réclamer : [Assurance collective](#)

Il sera possible d'ajouter vos enfants à charge et ce en remplissant le formulaire « ajout personne à charge » sous l'onglet modification de couverture. Cette option sera disponible seulement du **5 au 28 février 2027**.

Comment puis-je me retirer de l'assurance collective ?

Si je suis inscrit.e à la session d'Hiver 2027

Situation 1 : Je suis nouvellement admis.e membre du syndicat étudiant:

- ✓ J'ai déjà payé le 68,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ Je dois aller sur le site du groupe Plan Major (assureur) pour annuler mon assurance.

Rendez-vous [ici](#) entre le 5 et 28 février 2027.

- ✓ Je reçois un remboursement du groupe Plan Major pour le 50, 00 \$ de l'assurance, mais je dois conserver le PAE et la télémédecine.

Situation 2 : J'ai conservé mon assurance à la session d'Automne 2026 :

- ✓ Je dois conserver mon assurance collective pour la session d'Hiver 2027. Il n'est pas possible de l'annuler.

Situation 3 : J'ai annulé mon assurance à la session d'Automne 2026 auprès du Plan Major :

- ✓ Je n'aurai pas l'assurance collective pour la session d'Hiver 2027. Il n'est pas possible de me la rajouter. Je dois toutefois payer et conserver le PAE et la télémédecine (18,00 \$).

Si je me désiste du Cégep :

AVANT le 1^{er} janvier 2027

- ✓ J'ai déjà payé le 68,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ J'annule ma session sur Omnivox.
- ✓ Je reçois un chèque du Cégep avec : le remboursement partiel de ma session et le remboursement complet (68,00 \$) de mon assurance, PAE et télémédecine. Il faut prévoir environ 6 à 8 semaines pour recevoir le chèque par la poste.

APRÈS le 1^{er} janvier 2027

- ✓ J'ai déjà payé le 68,00 \$ avec ma facture du Cégep (obligatoire).
- ✓ J'annule ma session sur Omnivox.
- ✓ Je dois aller sur le site du groupe Plan Major (assureur) pour annuler* mon assurance.

Rendez-vous [ICI](#) entre le 5 et 28 février 2027

- ✓ Je reçois un remboursement partiel (50,00 \$) du groupe Plan Major, mais je dois conserver le PAE et la télémédecine.

*Si je ne suis pas une personne nouvelle admise à l'Hiver 2027 et que je n'avais pas retiré l'assurance à l'Automne 2026, je devrai communiquer avec le Plan Major pour expliquer la situation.

Si j'ai d'autres questions, à qui dois-je m'adresser ?

Groupe Plan Major :



[SECMV | Plan Major](#)



etudiant@planmajor.ca



1 877 976-2567

Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV) :



<https://secmv.org/nous-joindre/>



secmv.coordination@cegepmv.ca



514-325-0150 poste 2428



Pavillon central, local E-017

